

La région Hauts-de-France fait partie des cinq régions lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Commission européenne en septembre 2017, afin d'apporter un soutien sur mesure aux régions en transition industrielle.



Cet AMI s'adressait aux régions au passé industriel marqué qui ont connu d'importantes pertes d'emplois au cours du processus de désindustrialisation et peuvent souffrir d'un manque de compétences appropriées leur empêchant de tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation et de l'évolution technologique.

La région bénéficierait désormais d'un soutien ciblé de la part d'experts de la Commission organisés en équipes «régionales», appartenant à divers services de la Commission, ainsi que de l'Observatoire européen des grappes d'entreprises et des mutations industrielles. Les experts aideront les régions à élaborer des stratégies de transformation économique, à recenser les possibilités de coopération interrégionale et à échanger les bonnes pratiques.

À noter que la Commission a renouvelé cet AMI afin de sélectionner 5 régions supplémentaires. Les régions ont jusqu'au 19 janvier 2018 pour présenter leur candidature.

Plus d'informations ci-dessous :

Commission européenne - Communiqué de presse



La Commission octroie une nouvelle aide pour aider les régions en transition industrielle à bâtir des économies résilientes à faible intensité de carbone

Bruxelles, le 12 décembre 2017

La Commission annonce aujourd'hui quelles sont les régions en transition industrielle sélectionnées pour bénéficier d'un soutien sur mesure dans le cadre d'une nouvelle action pilote financée par l'UE.

À la suite d'un [appel à manifestation d'intérêts](#), lancé par la Commission en septembre 2017, les cinq régions suivantes ont été sélectionnées: Hauts-de-France (FR), Norra Mellansverige (SE), Piémont (IT), Saxe (DE) et Wallonie (BE). Ces régions, souvent marquées par un héritage industriel à haute intensité de carbone, peuvent souffrir d'un manque de compétences appropriées, d'un coût du travail élevé et d'un processus de désindustrialisation; il leur est par conséquent difficile de tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation et de l'évolution technologique.

Mme Corina Crețu commissaire chargée de la politique régionale, a déclaré à ce propos: *«Les régions sélectionnées aujourd'hui partagent la même volonté de peser dans une économie mondialisée, de devenir des championnes de l'innovation et de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Elles peuvent compter sur le talent de leur main-d'œuvre, de leurs entreprises et de leurs chercheurs, ainsi que sur le soutien concret de l'UE.»*

L'action pilote dirigée par la Commission aidera ces régions à opérer une transformation économique sur la base de leurs atouts en termes de [«spécialisation intelligente»](#), c'est-à-dire des créneaux où elles occupent une position concurrentielle, dans le but de s'engager dans la voie de l'innovation, de la décarbonisation et de la numérisation, et de se doter des compétences nécessaires pour l'avenir.

Ces régions bénéficieront désormais d'un soutien ciblé de la part d'experts de la Commission organisés en équipes «régionales», appartenant à divers services de la Commission, ainsi que de [l'Observatoire européen des grappes d'entreprises et des mutations industrielles](#). Les experts aideront les régions à élaborer des stratégies de transformation économique, à recenser les possibilités de coopération interrégionale et à échanger les bonnes pratiques.

L'Organisation de coopération et de développement économiques ([OCDE](#)) aidera la Commission et organisera une série de séminaires auprès des régions. En fonction des besoins et des atouts régionaux spécifiques, la Commission engagera des experts externes. Il peut s'agir, par exemple, de conseillers d'entreprises ou de spécialistes de la gestion de la transition énergétique et du changement climatique.

La Commission réserve 200 000 euros par région pour couvrir les coûts de cette expertise externe. Les ressources financières proviennent du Fonds européen de développement régional ([FEDER](#)). Jusqu'à 300 000 euros du FEDER seront mis à disposition des régions pour soutenir une mise en œuvre rapide des stratégies régionales de transformation économique, pour autant que leur élaboration soit suffisamment avancée.

Compte tenu du nombre de candidatures, la Commission renouvellera l'appel à manifestation d'intérêt cette semaine, avec un budget similaire de 2,5 millions d'euros du FEDER, afin de sélectionner 5 régions supplémentaires. Les régions ont jusqu'au 19 janvier 2018 pour présenter leur candidature.

Prochaines étapes

Les travaux dans le cadre des partenariats commenceront en janvier 2018. Des stratégies globales devraient être mises au point d'ici la fin 2018, de sorte que leur mise en œuvre puisse démarrer en 2019.

Cette action pilote alimentera la réflexion sur le soutien de la politique de cohésion en faveur de la modernisation économique et la spécialisation intelligente après 2020.

Contexte

Les régions d'Europe doivent devenir plus compétitives et plus résilientes face aux changements majeurs induits par la mondialisation. L'action pilote destinée aux régions en transition industrielle s'inscrit dans [une nouvelle série de mesures](#) présentées par la Commission en juillet 2017, visant à franchir une nouvelle étape dans le processus de spécialisation intelligente et à stimuler l'innovation dans les régions de l'UE. Elle complète la [plateforme pour les régions minières en transition](#) lancée hier

(décembre 2017)

Poids : 59.51 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Dates: Jeudi 21 décembre 2017 - 17:00

Thématiques: [Développement économique](#) [3]

[Numérique](#) [4]

[Politiques européennes](#) [5]

Publié le 21 décembre 2017

URL de la source (modifié le 22/12/2017 - 10:51): <https://www.irev.fr/actualites-0/les-hauts-de-france-laureats-dun-appel-manifestation-dinteret-europeen>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/compress_ce_-_aides_regions_transition_industrielle_dec2017.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[4] <https://www.irev.fr/numerique-1>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3683>